



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services à la personne

Question écrite n° 22723

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur les questions des services aux personnes. Les services rendus sont aujourd'hui relativement concentrés sur certaines activités. En effet, l'aide au domicile des personnes âgées ou handicapées, la garde d'enfants et les activités de ménage représentent près de 95 % des prestations réalisées par les organismes agréés de services à la personne. Si les personnes fragilisées restent largement majoritaires dans la clientèle des services à la personne, il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre d'entre elles n'ont pas accès aux services dont elles auraient besoin. Cette situation pourrait évoluer dans les prochaines années. Les ménages expriment, en effet, au-delà de la traditionnelle aide à domicile, une demande forte de facilitation de la vie domestique, très partiellement satisfaite aujourd'hui. Les enquêtes sur l'emploi du temps de l'INSEE et les enquêtes d'opinion récentes en témoignent. Ainsi, 34 % des familles ont le sentiment de manquer de temps, alors même que le temps libre a augmenté de deux heures par jour depuis 1975. Ce sentiment de manquer de temps atteint un maximum chez les foyers de cadres supérieurs. De même, neuf ménages sur dix sont potentiellement intéressés par une aide à domicile (dont sept sur dix pour des prestations de la vie quotidienne). En revanche, deux ménages sur dix seulement disent avoir déjà eu recours à une aide à domicile. Il existe donc un décalage très important entre la demande latente de services (notamment pour les familles à revenus élevés) et la demande effectivement observée. Cependant, de nombreux freins sont mis en avant par les familles et les opérateurs pour l'achat de services à la personne. Outre l'insuffisante solvabilité des ménages à revenus moyens, l'accent est surtout mis sur les freins liés à l'organisation du secteur et sur les difficultés de recrutement, difficultés en partie liées aux contraintes d'un financement largement public en ce qui concerne les personnes vulnérables. Ainsi, il lui demande, quels moyens nouveaux sont ceux que le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin d'apporter des réponses cohérentes à ces demandes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22723

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3962

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)